Créer son atelier paysan en poules pondeuses

Objectifs
Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et sanitaires de base pour créer un atelier de poules pondeuses en agriculture paysanne

Pré-requis
Aucun.

Contenu
Le 26 février :
Mise en place technique d'un atelier de poules pondeuses et gestion quotidienne : investissements, étapes préalables à l'accueil des poules, arrivée des poules, gestion quotidienne, commercialisation puis réforme
Aspects sanitaires, réglementaires, techniques, commerciaux

Le 27 février :
Matin :
Visite d'un élevage de volailles (si possible).

Après midi :
Réflexion autour d'un prévisionnel économique et d'un dossier de création d'entreprise sur les statuts sociaux, juridiques et fiscaux à l'installation, sur le montage financier de l'installation.

Infos complémentaires

Durée de la formation 2 jour(s)

Tarifs
Non adhérent 350€
Non agricole 350€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Nos formations ont un coût de 175€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par l

Plus de renseignements
Allison Lost
contact@adear13.com
ADEAR 13

Taux de satisfaction : %

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

26 févr 2018 09:00 - 17:00 (7hrs)	13	Jean Pierre MONTIGNE, Eleveur à Pernes les Fontaines,
27 févr 2018 09:00 - 17:00 (7hrs)	13	Jean Pierre MONTIGNE, Eleveur à Pernes les Fontaines,

Bulletin d'inscription

Nom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Prenom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Adresse _

_ _

_ _

Courriel _

Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADEAR13, 2 avenue du Colonel Noël Reynaud, 13660 ORGON